à un garçonnet de 12 ans, Xavier Ducoulombier. M. Lecomte avait appelé ce dernier dans son bureau, lorsque, soit, il ait, après l'avoir fait déshabiller l'avait frappé à coups de corde.

Il donna ensuite quatre sous au gamin pour ne rien dire et le renvoya.

Mme Ducoulombier, la mère de l'enfant, a porté plainte.

Ivresse

Les nommés Prosper Petit, âgé de 42 ans, demeurant rue de la Paix, 43; Jean Cannot, âgé de 47 ans, demeurant à Tourcoing, rue Neuve, 17 et Juliette Plouvy, âgée de 31 ans, sans domicile fixe, ont été arrêtés pour ivresse et écroués au dépôt.

Outrages à un agent

Un nommé Ernest Lourme, âgé de 49 ans, meunisier, demeurant rue des Vélocipèdes, cour Duforeet 1, a été arrêté pour outrages à l'agent Dujardin.

Menus faits

Un rapport a été fait à la charge de M. Verleyn, cabaretier rue Magenta 14, pour avoir laissé jouer de la musique et danser, sans autorisation, dans son estaminet.

— M. Casie, marchand de légumes, s'est vu faire un rapport pour avoir vendu sur le trottoir de la rue Pierre-Motte.

— Un rapport pour abandon de voiture a été fait à la charge de M. Desmet, marchand de légumes, rue du Pile, 61.

Les sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral en date du 4 mars 1897, la société de musique dite le Renaissance, établie chez M. Auguste Lassrest, cabaretier, rue Turgot, 54, est autorisée à se constituer légalement.

LE ROI DES CAFÉS

2 MÉDAILLES D'OR

Qualité extra — Mélange spécial

Chombart - Dumont

ROUBAIX

TOURCOING

L'asile pour les vieux ménages

D'ici à très peu de temps, l'institution des vieux ménages sera en mesure de fonctionner.

On met la dernière main aux travaux d'aménagement de l'ancien Bâtiment de l'asile de l'Enfant Jésus qui fait partie de l'Hospice général et donne sur la rue du Conditionnement.

On a su tirer un excellent parti de ce bâtiment et personne ne le reconnaîtrait, tant il est radicalement transformé.

En pénétrant à l'asile des vieux ménages, par la porte donnant sur la cour de l'Hospice, on se trouve dans une vaste salle, très bien éclairée, où un superbe carrelage donne une note gaie.

Les deux grands couloirs qui partagent les logements des bons vieux qui seront bientôt admis dans cet asile, donnent dans cette place, l'un dans le fond face à l'entrée, l'autre s'ouvrant au milieu du mur de gauche.

Les couloirs, comme la grande salle, sont pourvus de beaux carrelages. Les chambres se font face. Toutes sont éclairées par de larges baies, qui laissent entrer abondamment la lumière.

Le sol est pourvu d'un bon parquet. Quant à l'ameublement, il consiste en un lit en fer très élégant, une table, deux fauteuils, deux chaises, une armoire à double usage de garde robe et de cuisine, un feu en fonte avec bac à charbon.

L'ensemble de cet ameublement fait très bon effet, et l'on peut affirmer que les vieux époux qui habiteront ces logements ne se seront jamais si bien trouvés, et leur vieillesse, jusqu'ici attristée par la perspective d'une séparation avant l'heure, s'écoulera désormais tranquille et heureuse.

Accidents d'usine

Mlle Malvina Théry, 24 ans, soigneuse, à la retorderie Desprez et Duterte, rue du Haze, a été victime d'un accident qui aurait pu avoir les suites les plus graves.

Cette jeune fille s'étant penchée sur un métier à retordre, sa chevelure fut saisie par les engrenages. La tête de l'ouvrière fut violemment attirée en avant. Des ouvriers témoins de l'accident arrêtèrent aussitôt le métier. La blessée a été soignée par le docteur Ledue, qui a constaté des plaies contuses du cuir chevelu et une contusion à l'arcade sourcilière gauche.

Elle a ensuite été reconduite à son domicile rue des Champs. La guérison demandera une dizaine de jours.

— Un apprenti mécanicien de chez MM. Masurel frères, à France, Emile Buyssens, 14 ans, a eu la première phalange de l'index droit sectionnée dans une machine à tailler.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard. L'incapacité de travail sera d'environ 15 jours.

Cheval emporté

Hier vers 4 heures 1/2 de l'après-midi, le cheval attelé à une voiture appartenant à M. Dubruile, boucher rue Motte, et conduit par le fils de ce dernier, s'est emballé et est allé se jeter contre un chariot en stationnement à l'angle des rues du Haze et Nationale. Il n'y a pas eu d'accident.

Arrestation

Le nommé Alphonse Vanwynebeck, 43 ans, cordier, rue de la Blanche-Porte, a été arrêté pour outrage envers l'agent Jules Dumortier.

Une grève de doubleuses

Les 43 doubleuses de la filature Vandenberghe et Desurmont, rue Sainte-Barbe, ont quitté le travail lundi, après avoir été informées par les patrons qu'une diminution de 3 à 5 centimes au kilog de fil, suivant numéro, leur serait dorénavant appliquée.

Cette diminution qui abaisserait le salaire des ouvrières dans une proportion considérable de 25 à 30 0/0, n'est pas donnée comme une mesure temporaire et l'on s'explique dans ces conditions que les ouvrières qui ne gagnaient vraisemblablement pas trop déjà aient cru devoir se mettre en grève.

Plusieurs entreveues ont eu lieu entre les grévistes et les patrons, mais sans résultat jusqu'ici.

Accident de voiture

Hier, vers 5 heures du soir, la voiture de M. Arthur Poulain, voiturier de 2 chevaux, descendait la rue Carnot, lorsqu'à hauteur de la rue Latévale, la roue de droite se détacha tout à coup et vint atteindre à la jambe droite M. Fernand Beauchamel, ouvrier à l'usine à gaz, qui a reçu des plaies contuses sans grande gravité.

Le blessé a reçu des soins à la pharmacie Courtin, place Sébastopol.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 1er au 6 mars

Laines	55	
Laines peignées	1.296	200,145
Cotons	127	488,440
Laines blousses	24	878,609
Cotons	1....	381,770
Totaux		960,983

Conditionnements	1.296
Vitesses	127
Dégraissages	24
Marche à vapeur	61,654

Le Directeur de la Condition publique
Arthur BOYER.

LILLE

Questions professionnelles

Le rédacteur en chef du *Réveil du Nord* explique que s'il s'est abstenu de prendre part ces derniers jours à la polémique provoquée par la mesure dont son journal a été l'objet de la part de la Compagnie des tramways, c'est qu'il était absent de Lille.

Il répond aujourd'hui en ces termes à l'*Echo* :

Parti vendredi et rentré seulement hier à Lille, je ne prendrai pas plus à l'accomplissement entraînant du rédacteur en chef de l'*Echo*, ni rendre hommage à l'esprit de solidarité et de justice qui a inspiré, sur ce même objet, les appréciations du *Progrès* et de la *Dépêche*.

Pour justifier son étrange attitude en la question professionnelle que nous avons soulevée, l'*Echo* nous met en quelque sorte « hors la presse bilieuse... » Nous avons eu le tort grave de la mécontenter, paraît-il, très durement... Nous aurions même été « grossier » à son endroit... Nous aurions soupçonné son indépendance vis-à-vis des Compagnies minières... Que sais-je encore ?

Mais l'*Echo* ne s'est pas contenté d'exposer des polémiques boulainistes — et frénétiques, ne lui en déplaise, — il s'est posé en professeur de bonne éducation.

En réponse au *Progrès* qui s'étonnait à bon droit de son attitude, il a doctoralement, gravement écrit :

« La première question professionnelle, c'est le respect et l'estime qu'on se doit entre journalistes, si « loupés qu'on soit par les idées, les tendances et les alliances. »

Nous n'avons jamais, pas plus qu'hier, manqué à ces devoirs, vis-à-vis de l'*Echo du Nord* et nous avons une parenté que si nous nous étions oublié à son endroit, le rédacteur en chef de ce journal nous commettre aussi chatouilleux que nous même quand, dans une circonstance récente, nous lui dépêchâmes deux de nos amis.

Nous avons donc ne rien comprendre aux récriminations atrabilaires de M. E. Furre, à moins qu'il ne veuille nous faire oublier que notre campagne contre la promotion de son directeur au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Nous attendons pour continuer la conversation, que M. E. Furre veuille bien nous dire s'il épouse les querelles de M. Dulcet ?

Peut-être alors verra-t-on que notre conférence donne le pas aux « questions personnelles » sur les « questions professionnelles »

G. S.-E.

Comme on le voit, le *Réveil* continue à garder le silence sur la décision prise par l'administration municipale, au lendemain de son entrée à l'Hôtel-de-Ville, de ne communiquer qu'au seul *Réveil du Nord* les renseignements concernant l'état-civil, lesquels intéressent, cependant, tous les journaux.

Le monument Faidherbe

Sous ce titre, nous avons annoncé que des jardiniers de la Ville installaient en ce moment un jardinet autour du monument et que les couronnes et palmes qui garnissaient le piédestal avaient été enlevées ; ces souvenirs offerts par les sociétés ont été déposés au cimetière de l'Est, sur la tombe du vainqueur de Bapaume.

Funérailles

Les obsèques de M. Schouteten, ancien conseiller d'arrondissement, ont eu lieu hier matin, à onze heures, au cimetière du Sud, au milieu d'une grande affluence.

— Un peu plus tard, étaient célébrées, en l'église Saint-Michel, les funérailles de M. Legouge-Brassart.

Un grand nombre de notabilités de la ville assistaient à ces obsèques.

Le deuil était conduit par le fils du défunt.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est.

Le Touring-Club à la Préfecture

M. le docteur Richard-d'Hérouville et Hilal, délégués du Touring-Club, se sont rendus à la Préfecture Mardi à quatre heures pour obtenir l'autorisation de M. Laurencon pour le trottoir cyclable projeté entre Lille et Roubaix.

Nos compatriotes

Un de nos compatriotes, M. Archain, vient d'être élu secrétaire du Conseil municipal de Paris.

Avant son entrée dans l'assemblée municipale il était correcteur d'imprimerie.

Malgré ses opinions très avancées, dit la *Libre Parole*, M. Archain est très aimé au Conseil à cause de son caractère enjoué et bon enfant ; c'est un véritable gosse aussi.

Tout jeune, trente-trois ans à peine, étant né à Orville (Pas-de-Calais), en août 1863, M. Archain représente depuis 1894, le quartier Saint-Fargeau.

Nos Artistes

SUCCÈS D'UN ENFANT DE MAUBEUGE

Le jeune René Bertrand, sculpteur, élève de MM. Barrias et Fagel, vient d'être reçu le second au concours d'admission à l'école des Beaux-Arts.

Ce numéro classe M. Bertrand comme définitivement admis, les sept premiers lauréats de ce concours prenant rang de médaillistes.

Cercle d'escrime de Lille

Le cercle d'escrime de Lille organise, pour le dimanche 9 mai 1897, à deux heures et demie précises, un grand assaut international d'amateurs en salle d'armes de la salle du cercle, *Hôtel de l'Europe*, 30-32, rue Basse.

Un lot de 100,000 fr.

Un couvreur de Monchy-au-Bois se présentait ce matin à la Trésorerie générale pour y toucher un modeste coupon.

L'employé contrôla le numéro de l'obligation et constata qu'elle avait gagné, à un récent tirage, un lot de 100,000 fr.

On juge de la joie du brave homme.

L'heureux gagnant est, nous dit-on, peu fortuné et père d'une nombreuse famille.

On voit que la fortune n'est pas toujours aveugle !

La fièvre typhoïde

Deux décès nouveaux ont malheureusement à l'hôpital militaire pour la fièvre typhoïde sont morts lundi. Ce sont Georges Lotigie, 21 ans, et Gustave Dewever, 24 ans. Jusqu'à présent l'épidémie a causé trois décès.

Les suicides

Une véritable épidémie de suicides sévit actuellement dans notre ville jetant d'affreux deuils dans les familles. C'est ainsi que M. Monnier (l'affaire est malheureusement trop connue du public pour que nous croyons nécessaire de faire le récit) qui était propriétaire des magasins d'ameublements du Vieux Chêne, ancien commandant en 1870, chevalier de la Légion d'honneur, s'est, dans un accès de découragement dû aux affaires, tué à coups de rasoir.

M. Monnier dont le caractère s'était assombri depuis quelques jours et qui ne cachait pas à sa famille les vives inquiétudes que lui causaient ses affaires qu'était son domicile particulier mardi à neuf heures.

Arrivé à sa maison de commerce rue Nationale, il s'enferma son fils qui lui servait de secrétaire sous prétexte d'une affaire à traiter en ville.

Puis, après s'être assuré de son départ après des autres employés il pénétra dans son bureau et se tira un coup de revolver.

Au bruit de la détonation, chacun accourut et l'on trouva le malheureux étendu dans une mare de sang. Les soins prodigués par M. le docteur Richard furent inutiles et le corps de M. Monnier fut reconduit à son domicile particulier dans la soirée. Une enquête est ouverte par M. Perlet, commissaire du premier arrondissement.

— Quelques heures avant, entre cinq et sept heures du matin, le nommé Gustave d'une importante maison de corroierie, M. Marion, âgé de 40 ans, dans une crise de folie, se frappait de deux coups de couteau : l'un à la gorge, l'autre dans la région du cœur.

Puis pour hâter la mort qui ne venait pas, M. Marion se pendit.

M. le docteur Dutilleul n'a pu que constater le décès. M. Marion était marié et père de famille. C'est en entrant dans la chambre que sa femme s'est aperçue de l'horrible malheur.

L'affaire Nicolas Tune

Il n'y a pas crime

L'autopsie du petit Nicolas Tune a été faite mardi à 4 heures 1/2, par les soins de M. le docteur Castiaux, médecin légiste à la Faculté de médecine. De l'examen très approfondi de M. le docteur Castiaux, il résulte qu'il n'y a pas crime. L'enfant, qui était atteint de pneumonie depuis quelque temps, et qui était d'un tempérament très délicat, a succombé à une mort naturelle. Aucune trace de violence, même légère, n'a été relevée sur le corps de l'enfant. La femme Nicolas Tune ne sera nullement inquiétée relativement au décès du petit Nicolas. De fait, même que le froid pr longé supprêté par l'enfant n'a fait point pour le guérir de sa pneumonie, il est important de constater que Nicolas Tune pour homicide par imprudence, le froid n'ayant pas été la cause déterminante de la mort. En conséquence, Mme Nicolas Tune qui avait été arrêtée dans l'après-midi, mardi vers Monge, sera très probablement remise en liberté aujourd'hui.

Forest. — Le dimanche 28 février, il m'a été donné d'assister à une bien jolie petite fête scolaire donnée par le sympathique instituteur de cette commune sous les auspices de la municipalité.

La salle était trop petite pour contenir le public attiré par un alléchant programme.

On a représenté de charmante façon les deux petites saynètes « Trop parler nuit » et « Le cog de Robert ». MM. Marchand et Fruit ont rendu « Nature à vendre » avec chaleur et expression ; aussi on a bien a pas ménagé les applaudissements.

M. Fruit a été dompté dans son monologue comique « l'Anglais touriste. »

Le jeune Delaert J.-B., âgé de 8 ans, a chanté d'une voix agréable et juste les couplets de « Mon grand père, le capitaine ».

Un monologue spécial de MM. Boussemart, Dereux et Madoux, artistes amateurs qui ont soulevé les bravos enthousiastes de la salle avec leur vaudeville « On demande des compagnons ».

Toutes nos félicitations à M. Morel pour le zèle avec lequel il remplit ses fonctions et pour les efforts qu'il a dû faire pour arriver à un résultat qui a dépassé toutes les espérances.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER

Une Voiture dans le Canal

AU PONT-SANS-PAREIL

UN NOYÉ

Un grave accident dont les conséquences ont été cruelles est arrivé dimanche soir, vers 7 h., au Pont-sans-Pareil.

Quatre personnes d'Ardres étaient dans une voiture. Le cheval fit un écart et tomba dans le canal, entraînant le véhicule et les quatre personnes qu'il contenait.

Trois d'entre elles purent régagner la rive et l'on put retirer de l'eau le cheval et la voiture.

Mais le quatrième, M. Gilpet d'Arcdres, avait disparu. On ne put retrouver son cadavre que lundi dans la matinée.

MM. les LIMONADIERS et CABARETIERS n'achèteront pas directement le **VIN de *Bagnyls-Trilles*** *chez nous, soit instamment* priés d'exiger de leurs fournisseurs l'étiquette **Bagnyles-Trilles** sur les bouteilles, pour éviter toute erreur sur la marchandise livrée.

TRILLES et Fils.

Montres : Gaineries Lilloises.

Société des Agriculteurs du Nord

Séance du 3 mars 1897

Présidence de **M. Emile Davaine**, Président.

Sont présents les membres du bureau suivants : MM. Tribou, Bondeul, anciens présidents ; Desprez, ancien vice-président, Coquelle, Potin, Lepeuple, Herbert-Lapin, Stevenoot, Mariage, vice-présidents ; Dubernard, secrétaire-général, Lerden-Fluvin, secrétaire-archiviste, Delporte Bayart, trésorier.

M. le Président porte à la connaissance des membres de la Société le décès de leur distingué collègue, M. Florentin Desprez, professeur à l'Institut du Nord. Il se fera le porte-parole de la Société pour transmettre à la famille de M. Florentin l'expression de sa sympathie et de ses regrets.

Seize nouveaux membres sont admis par un vote unanime.

Est renvoyé au conseil d'administration une proposition de M. Paul d'Ereuingt demandant que la Société prenne une délibération tendant à faire comprendre le bonnet dans le projet de loi présenté au Parlement sur le relèvement du tarif des douanes sur les poyes et graisses.

La crise monétaire

M. Wirquin-Lejeune est appelé successivement comment la crise monétaire est venue de la limitation illégale de la frappe libre de l'argent, limitation qui a doublé la valeur de l'or et de la mesure monétaire et amené la baisse apparente de *la valeur des choses ; après avoir montré que les* pouvait remédier à cet état de choses en rétablissant la mesure monétaire que nous avions avant 1873, cherché à établir que cette réforme pouvait s'obtenir sans qu'il fut besoin d'entente internationale, par la France seule ou avec l'union latine.

Le moyen d'arrêter la crise avait prêté propagando d'une petite étude intitulée « La Réforme Monétaire par les Paysans. »

M. Wirquin-Lejeune dépose à la Société de charger la commission monétaire d'examiner cette brochure et de voir si la Société ne doit pas prendre l'initiative de cette propagande.

Cette proposition de M. Wirquin-Lejeune est adoptée. La commission monétaire sera convoquée avant la séance d'avril.

L'avortement épidémique

M. Hector Simon attire l'attention de la société sur l'avortement épidémique des vaches dans certaines régions.

Ces avortements contagieux causent un préjudice énorme à certaines éleveurs qui perdent ainsi et leurs élèves futurs et le lait du leurs bêtes. M. Simon décrit la marche de la maladie, les effets qu'elle produit et termine en demandant à la Société de mettre cette question à l'étude et de prier M. le Ministre de l'Agriculture de faire faire, par un chimiste, d'affaire cet malheureusement trop connue du public pour que nous croyons nécessaire de faire le récit) qui était propriétaire des magasins d'ameublements du Vieux Chêne, ancien commandant en 1870, chevalier de la Légion d'honneur, s'est, dans un accès de découragement dû aux affaires, tué à coups de rasoir.

M. Monnier dont le caractère s'était assombri depuis quelques jours et qui ne cachait pas à sa famille les vives inquiétudes que lui causaient ses affaires quittait son domicile particulier mardi à neuf heures.

Arrivé à sa maison de commerce rue Nationale, il s'enferma son fils qui lui servait de secrétaire sous prétexte d'une affaire à traiter en ville.

Puis, après s'être assuré de son départ après des autres employés il pénétra dans son bureau et se tira un coup de revolver.

Au bruit de la détonation, chacun accourut et l'on trouva le malheureux étendu dans une mare de sang. Les soins prodigués par M. le docteur Richard furent inutiles et le corps de M. Monnier fut reconduit à son domicile particulier dans la soirée. Une enquête est ouverte par M. Perlet, commissaire du premier arrondissement.

— Quelques heures avant, entre cinq et sept heures du matin, le nommé Gustave d'une importante maison de corroierie, M. Marion, âgé de 40 ans, dans une crise de folie, se frappait de deux coups de couteau : l'un à la gorge, l'autre dans la région du cœur.

Puis pour hâter la mort qui ne venait pas, M. Marion se pendit.

M. le docteur Dutilleul n'a pu que constater le décès. M. Marion était marié et père de famille. C'est en entrant dans la chambre que sa femme s'est aperçue de l'horrible malheur.

L'affaire Nicolas Tune

Il n'y a pas crime

L'autopsie du petit Nicolas Tune a été faite mardi à 4 heures 1/2, par les soins de M. le docteur Castiaux, médecin légiste à la Faculté de médecine. De l'examen très approfondi de M. le docteur Castiaux, il résulte qu'il n'y a pas crime. L'enfant, qui était atteint de pneumonie depuis quelque temps, et qui était d'un tempérament très délicat, a succombé à une mort naturelle. Aucune trace de violence, même légère, n'a été relevée sur le corps de l'enfant. La femme Nicolas Tune ne sera nullement inquiétée relativement au décès du petit Nicolas. De fait, même que le froid pr longé supprêté par l'enfant n'a fait point pour le guérir de sa pneumonie, il est important de constater que Nicolas Tune pour homicide par imprudence, le froid n'ayant pas été la cause déterminante de la mort. En conséquence, Mme Nicolas Tune qui avait été arrêtée dans l'après-midi, mardi vers Monge, sera très probablement remise en liberté aujourd'hui.

Forest. — Le dimanche 28 février, il m'a été donné d'assister à une bien jolie petite fête scolaire donnée par le sympathique instituteur de cette commune sous les auspices de la municipalité.

La salle était trop petite pour contenir le public attiré par un alléchant programme.

On a représenté de charmante façon les deux petites saynètes « Trop parler nuit » et « Le cog de Robert ». MM. Marchand et Fruit ont rendu « Nature à vendre » avec chaleur et expression ; aussi on a bien a pas ménagé les applaudissements.

M. Fruit a été dompté dans son monologue comique « l'Anglais touriste. »

Le jeune Delaert J.-B., âgé de 8 ans, a chanté d'une voix agréable et juste les couplets de « Mon grand père, le capitaine ».

Un monologue spécial de MM. Boussemart, Dereux et Madoux, artistes amateurs qui ont soulevé les bravos enthousiastes de la salle avec leur vaudeville « On demande des compagnons ».

Toutes nos félicitations à M. Morel pour le zèle avec lequel il remplit ses fonctions et pour les efforts qu'il a dû faire pour arriver à un résultat qui a dépassé toutes les espérances.

CONFÉRENCES POPULAIRES

A WASQUEHAL

Dimanche, à l'école des garçons, devant un nombreux public, M. Dambrine, directeur de l'école de Valenciennes, a fait une très intéressante conférence *sur la Chine*.

Il a remercié dans l'assistance, M. Leroy, président de l'Association des anciens élèves ; M. Gros, adjoint au maire, et M. Delourme, ancien maire.

M. Lepers, conseiller municipal ; M. Gros, industriel ; plusieurs instituteurs de Roubaix M. Gantier, membre du Conseil départemental, M. Maniez, Boulanger, Notredame, Demory, André ; M. Tolan, instituteur à Roncq; M. Bailleul, à Croix. Après la conférence, M. Tolan, au nom de l'école a rappelé les bienfaits accomplis par l'association.

A SAINT-SOUPLET

M. Ringoval, directeur d'école à Saint-Souplet a fait le dimanche 7 mars, une conférence sur « Russie », suivie de projections lumineuses. Cette conférence, à laquelle assistaient plus de quatre cents personnes, a été très applaudie.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 9 mars 1897

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président.
Ministère public : **M. Houeix**, substitut.

LILLE

Ouvrier en goguette. — Vers six heures du soir, le 4 mars, l'agent de police Duquesne remarqua deux ouvriers qui bitbumaient un trottoir, boulevard de la Liberté. Etant ivres, ils causaient du scandale et l'agent les invita à rentrer chez eux.

L'un d'eux croyant que l'on allait arrêter son camarade, saisit le sergent de ville en lui disant d'intervenir, ce qu'il valut d'être mené au violon.

C'est un nommé Léon Lévesque, 30 ans, terrassier, qui a été jugé ce jour et condamné par défaut. Il fera 10 jours de prison et paiera 5 fr. d'amende.

ROUBAIX

Coups. — Pendant la nuit du 3 mars, une soirée, Mme Caroline Lamotte, 22 ans, demeurant rue Henri Martin, revenait chez elle avec quelques personnes parmi lesquelles Alphonse Dewadder, 23 ans, maçon, rue de Wasquehal. Sur le chemin, rue Franklin, elle avait eu une altercation avec Dewadder, qui demeure rue Newton.

Arrivé en face de sa maison, celui-ci voulut empêcher Catherine Lamotte de suivre son chemin, la forçant d'entrer chez lui. Cette dame appela du secours, ce qui rendit le tailleur furieux. Il jeta à terre la pauvre femme après lui avoir asséné un coup de poing sur l'œil.

Trois mois et un jour de prison à ce brutal.

Abus de confiance. — M. Ch. Desmarais avait confié le premier mars une ballaudeuse chargée de poireaux pour une valeur de trente francs à Ch. Wattelez, 22 ans, journalier, qui a subi une dizaine de condamnations pour vol.

Wattelez ne reparut pas de la journée, ramena le ballaudeuse sans qu'on le revoit, mais avait perdu l'argent qu'il devait remettre à son patron.

Quatre mois de prison, 25 fr. d'amende.

Ivrogne. — Le nommé Joseph Vandevelde, 22 ans, tisserand, s'était pochardé le 3 mars, quand, vers trois heures de l'après-midi, il alla jusqu'au cabaret Louis Vales, rue des Longues-Haies, demandant une consommation.

Sur le refus de ce cabaretier de le servir à cause de son état d'ébriété complète, Vandevelde s'écria : « Je vais casser la vitrine » et, en effet, il en fait un massacre avec les carreaux qui tombent.

Le poivrot reçoit 8 jours de prison.

TOURCOING

Rebellion, outrage, ivresse. — Vers une heure de l'après-midi, le 5 mars, l'agent Sertelle fit des observations à un pochard, Cyrille-Henri Smitz, 52 ans, journalier, qui entrait dans tous les cafés et hôtels du centre de la ville, en quête d'ivrognerie. L'agent voulut l'arrêter. Smitz l'outrageait et lui disait : *Tu vas going sur le nez.*

Il récolte deux mois de prison et 5 fr. d'amende.

COMINES

Outrage public à la pudeur — Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le nommé Jules Holbecq, 38 ans, teinturier, s'était posté dans un fossé sur la route de Warneton à Frêres, dans l'après-midi du dimanche, 14, il attendait les jeunes filles et quand elles passaient, se plaisait à se livrer devant elles à des manières des plus obscènes.

Holbecq a été condamné à 6 mois de prison.

Tribunal civil de Lille

Les expropriations de la ligne de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge

Le jury qui s'était rendu, lundi après-midi, sur le lieux a commencé mardi ses opérations.

M. Duscamps-Crespel demandait 3,647 fr. pour 6 ares 46 centiares de terre route de Lannoy. Le *autre qui pour un lot de 6012 fr. paie une* moyenne de 16,00 0/0 d'impôt. Y a-t-il une seule valeur qui puisse aussi mal supporter ils ont de devoir du gouvernement d'obliger cet impôt, et de mère de rechercher les voies et moyens d'y arriver. Aussi M. Boudnel demande la nomination d'une *commission qui sera chargé d'étudier cette question.* Cette commission est nommée et se composera du Bureau et de MM. Dehoeng, Derkenne, Derrieux d'Avesnes-les-Aubert, *Louis Guislain, Oscar* Bergrand, Cortyl, d'Halluin, Pierre Bouchart, Nuselet.

Les pommes de terre

M. F. Desprez donne le résultat d'observations faites en champs d'expériences sur diverses sortes de pommes de terres ; il est arrivé aux conclusions suivantes :

1° Meilleures variétés industrielles, la géante bleue l'empire ;

2° Pour les espèces pouvant servir à l'industrie et aux besoins de la consommation ; la gloria a été distancée par la jaune rouge Desprez ;

3° Variétés recommandées les plus productives : Marjolin tardive et Bruce.

4° Variétés résistant le mieux à la maladie ; en première ligne la Bleue blanche ; et en général les variétés tardives.

5° La richesse en fécule des plantes a une influence au point de vue de la quantité et de la qualité des produits.

6° Certaines variétés peuvent être sectionnées pour la plantation, ce qui donne une économie de semence.

7° La germination des plantes hâte la maturité des tubercules.

8° Dans un sol bien fumé, rapprocher les plantes pour un plus grand rendement.

Une discussion s'engage alors à propos du précédent « Meilleures variétés industrielles. » Le président MM. Herbet, Lagrue, Ladon, Georges Potié et Desprez, le premier recommandant comme industrielle la géante bleue, comme commerciale, la Jaune de Rouge-rouge.

M. Ladon demandant si la Richter impérator n'est pas préférable à la géante bleue; M. Potié déclarant qu'il est difficile de faire un record pour la pomme de terre industrielle, la géante bleue tour à tour battant la Richter impérator ou étant battue par celle-ci, et toutes deux étant battues par l'espèce qui lui est inférieure en rendement.

Félicitations à M. Davaine

M. Desprez interrompt cette discussion qui lui fait publier que le temps passe et qu'il doit, avant d'aller plus loin, présenter au nom de ses collègues, toutes ses félicitations à M. Emile Davaine, au sujet de sa nomination dans la légion d'honneur.

« Cette distinction, dit il, honore notre grande société et elle est pour M. Emile Davaine, notre chef président, la juste récompense de son dévouement sans relâche à l'agriculture.

M. Hector Simon s'adresse alors à M. Davaine à peu près en ces termes : « *Au nom de l'Association générale des membres de l'ordre du Mérite agricole, qui a l'honneur de vous compter parmi ceux qui font partie de son Bureau, me charge de vous adresser des chaleureuses et cordiales félicitations au sujet de votre nomination de chevalier de la Légion d'honneur. Elle o pour vous, mon cher Président, une profonde estime et elle aini bien que vous continuerez comme par le passé, à défendre les intérêts agricoles.*

La distinction dont j'ai été l'objet, répond M. Emile Davaine, je la dois à vous tous messieurs, qui m'avez fait ce que je suis, à vous qui m'avez fait l'honneur de m'appeler à diverses vos débuts, et qui, par une sympathie constamment en éveil, m'avez facilité la tâche.

« Dévoué à la cause agricole et à notre grande société, j'entends rester avec vous, messieurs, et continuer à combattre et travailler à vos côtés.

« Je loue à notre chère société des agriculteurs du Nord et à sa petite sœur bien aimée l'*Association nationale des membres de l'ordre du Mérite agricole.*

THÉ CHAMBARD

La plus agréable du purgatif.

Compagnie lui offrait 775 fr. le fr. 0 obtient 1,250 fr.

M. Armand Dujardin demandait 1,703 trames pour 4 ares 2 centiares de terre, lieu dit Terre de l'Espierre. La Compagnie lui offrait 42 fr. 0 obtient 504 fr.

M. Watteau, locataire de cette parcelle ainsi que de deux autres, l'une de 3 ares 62 centiares, l'autre 4 ares 14 centiares, appartenant au même propriétaire, obtient 350 fr. d'indemnité.

Les cousins Bonte demandaient 4,734 fr. pour 7 a 07 cent. de terre, lieu dit terre de l'Espierre. La Compagnie leur offrait 857 francs. Ils obtiennent 2,191 francs.

M. Achille Bonte, occupeur de cette parcelle, obtient 75 fr. d'indemnité.

M. Descamps-Crespel demandait 7,607 fr. pour 5 ares 76 cent. de terre au même lieu. La compagnie lui offrait 2,248 fr. Il obtient 3,200 fr.

M. Dujardin demandait 3,381 fr. pour 3 ares 02 de terre, rue Carihon, la compagnie lui offrait 754 fr. Il obtient 1336 fr.

Mlle Fourlinier demandait 2353 fr. pour 30 ares 98 de terre au même lieu, la compagnie lui offrait 660 fr. Elle obtient 2075 fr.

Les consorts Boulte demandaient 78,568 fr. pour 20 ares 99 cent. de terrain. La compagnie leur offrait 7099 fr. Ils obtiennent 31,945 fr.

La Compagnie leur offrait éventuellement pour 4 ares 01 cent. de terre, lieu dit obtenu 1894 fr. Leur demande était de 4,493 fr.

Mad. veuve Watteau, locataire de ces deux parcelles, demandait 1,400 fr. pour 3 ares 62 cent. La compagnie offrait 585 fr. plus 38 fr. Elle obtient d'un côté 1000 fr. ; de l'autre 1000 fr.

M. Dujardin demandait 4,440 fr. pour 4 ares 14 centiares de nature, rue de Carihon. La Compagnie lui offrait 1121 fr. Il obtient 2,000 fr.

Les consorts Bonte demandaient 98,210 fr. pour 29 a 43 centiares de terre, rue des Trois-Ponts. La Compagnie leur offrait 19,715 fr. obtiennent 50,145 francs.

Le locataire, M. Mortier, marchand de sable, demandait 17,398 fr.

Il obtient 3,500. La Compagnie offrait 1 fr.

Fromenx-Lorthiois qui a pour 2 ares 27 centiares demandait 81 fr. La Compagnie offrait 15 fr. Il obtient 63 francs.

Le jury se réunira mercredi à 11 heures, pour continuer les opérations.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureau à 7 h. rideau à 7 h. 1/2 précises. Soirée de gala. — Clôture de la saison lyrique. — Au bénéfice de Mme Kérva, M. Carroul, M. Maas et de Mesdames et Dames des chœurs.

Grand opéra en cinq acte et six tableaux.—Poème de Victorin Sardou et Louis Gallet. — Musique de E. Paladilhe.

Choeurs et orchestre complet sous la direction de M. de la Tombe. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jules Hortogh, rue de la Gare.

Grand-Théâtre de Roubaix — Le jeudi 18 mars, la tournée Ch. Baret, donnera le *Petit Lord*.

Etat-Civil de Roubaix

Du 9 mars

Naissances. — Jean Konaig, bouf de Metz 108 Olga Cimitti, rue Marcoux 36 — Alphonse Buns, rue d'Alma, cour Fresez 8 — Louis Clarisse, rue Tuilerie 42 — Louis Vanderkaeghe, rue Bourgelat 22 — Raymond Scribert, rue du Coq Français 176— Achille Provoyeur, rue du Coq Français 176 — Anna Ruelle, rue Delattre 13 — Georgette Vollekindt, rue Bayard 29 — Franz Wattel, rue Barbe-d'Or, cour Carpentier 6.

Décès. — Henri Lestienne, 57 ans, rue des Fossés impasse Ste 40 — Jules Desrousseaux, 75 ans, Hospice civil — Félix Delobel, 10 mois, rue du Fort, cour Parent 2 — Richard Gilman, 59 ans, quai de Leurs — Marie Moulin, 44 ans, rue Isabeau 3 — Alfred Lemoine, 50 ans, Hôtel-Dieu — Henri Lampe 48 ans, rue Pierre de Roubaix, cour Flipo.

Etat-Civil de Tourcoing

du 9 mars

Naissances. — Jeanne Ans, rue du Moulin-Tourne — Philibert Mestrez, rue de Lille — J.-B. Lallous, rue du Blanc-Seau — Germaine Delannoit, rue du Brun-Pain — Henri Duthoit, rue de la Normandie — Fernand Duclitourne, à la Maternité — Noémie Warhem, rue du Beau Laurier — Georges Dorinck, rue de la Croix Rouge — Robert Prouvost, rue du Haze.

Décès — Henri Lefevert, 30 jours, rue du Jeun. Jean — Edmond Lasage, 86 ans, tricur, rue du Huet 5 — Edmond Montagne, 52 ans, journalier, Hôpital civil.

Etat-Civil de Croix

Du 1er au 7 mars

Naissances. — De Baviere Théophile, Grande-Rue, cour Briet — Wagnez Maurice, rue de l'Alluette — Duquenne Maurice, rue Thiouville, cour Leplat — Renard Yvonne, rue de Wasquehal — Leclerc Marcel, rue du Tronchiès 30 — Libbrecht Estelle, rue Mirabeau — **Mariages. — R. rue Fédherbe 41** — Terlynck Louis, rue du Crêchet 22 — Dubrunfaut Flore, rue de la Mackellerie — Dethoor Germaine, rue de Belfort 21 — Quesnel Antoine, rue Mirabeau.

Publication de mariage. — Entre : Colart Edouard, 20 ans, employé, et Segard Hélène, 21 ans, sténograme.

Mariages. — Entre : Schiette Katte Auguste, 21 ans, journalier, et De Meyer Marie, 21 ans, journalière — Bert Charles, 23 ans, journalier, et Matthys Eugénie, 20 ans, journalière.

Décès. — Boucaut, présente sans vie, idem, idem, (jumeaux) rue d'Alger 48—De Boeck Edmond, 3 mois, rue Malbrel 14 — Decottignies Joseph, 35 ans, aspreteur, rue du Tonkin 7 —